



Dans ce numéro:

- ▶ Plaidoyer
- ▶ Actualité des membres
- ▶ Personnes
- ▶ Prochains événements
- ▶ Calendrier
- ▶ Glossaire



Sarah Goddard
Secrétaire générale de l'AMICE

« Les inlassables efforts déployés par l'AMICE pour faire entendre la voix et faire percevoir le rôle du secteur mutuel et coopératif sont plus que jamais essentiels. »

LES MUTUELLES, PLUS NECESSAIRES QUE JAMAIS

Cher membre de l'AMICE,

Quelles que soient nos différences d'un bout à l'autre de l'Europe, nous sommes tous logés à la même enseigne depuis le début de l'année. Partout dans le monde, l'augmentation des taux d'infection par le coronavirus (COVID-19) et les mesures prises par les gouvernements pour en réduire les effets sur la population ont profondément affecté nos vies privées et professionnelles à bien des égards.

La COVID-19 a par ailleurs mis en évidence la valeur et les bienfaits de l'assurance mutuelle / coopérative pour les Européens. Dès le début de la pandémie, les membres de l'AMICE ont relevé leurs manches en proposant un soutien et des aides pratiques qui ont généralement été bien au-delà de la simple offre de polices. Cette démarche n'est pas passée inaperçue aux yeux des institutions européennes, dont les décideurs politiques se sont tournés vers des parties prenantes comme l'AMICE pour demander des informations, des conseils et des actions de terrain qui contribuent à atténuer les pires effets de la pandémie et à diminuer l'incertitude.

Et tout cela, tandis que l'élaboration des politiques et les activités constructives de plaidoyer de l'AMICE se poursuivaient.

Dans ce numéro d'AMICE Insights, nous vous parlerons de la contribution de l'AMICE et de ses membres à la liste des meilleures mesures face à la COVID-19 publiée par la Commission européenne le 14 juillet, et de nos interventions dans d'autres dossiers importants au cours des derniers mois, s'agissant notamment des réponses apportées aux consultations sur les données, Solvabilité II et la finance durable. L'AMICE reste un partenaire / interlocuteur important et apprécié des institutions européennes, qui ont besoin de ses éclairages lorsqu'elles préparent des propositions politiques afférentes au secteur financier. Notre rôle au sein de l'économie sociale continue d'ailleurs de s'étendre avec l'accroissement des activités dans ce domaine.

Les inlassables efforts déployés par l'AMICE pour faire entendre la voix et faire percevoir le rôle du secteur mutuel et coopératif sont plus que jamais essentiels.

Sarah Goddard,
Secrétaire générale de l'AMICE

COVID-19



L'AMICE AIDE LA COMMISSION EUROPÉENNE À DRESSER LA LISTE DES MEILLEURES PRATIQUES FACE À LA COVID-19

L'AMICE a été ravie de constater que le large éventail de soutiens et d'actions mis en œuvre par ses membres au profit de leurs assurés, des prestataires de soins de santé et de la société en général transparaissent dans le document publié le 14 juillet par la Commission européenne sur [les meilleures pratiques](#) face à la COVID-19 dans le secteur des services financiers. Ce document est le fruit d'importants échanges de vues entre les parties prenantes du secteur financier, à l'occasion de deux tables rondes virtuelles organisées en mai et en juin, adossées à d'autres formes de communication et de dialogue. Plusieurs parties prenantes, dont l'AMICE, ont été invitées à présenter les différentes mesures prises par leurs membres afin d'épauler et de soulager les consommateurs et les entreprises. L'AMICE est parvenue à élargir cette invitation aux actions de soutien déployées par ses membres au profit de la société en général : appui aux systèmes de santé par la fourniture d'équipements, soutien aux étudiants confinés chez eux par la fourniture d'ordinateurs, extension de la couverture d'assurance pour inclure le risque de contracter la COVID-19 et assouplissement des modalités de paiement pour les petites et moyennes entreprises (PME).

L'AMICE a publié un [communiqué de presse](#) en même temps que paraissait la liste, dans lequel Grzegorz Buczkowski, Président de l'AMICE déclare :

« *Les assureurs mutuels et les coopératives d'assurance apportent une fois de plus la preuve du soutien et de l'aide concrète qu'ils apportent à leurs sociétaires / coopérateurs / assurés en ces temps difficiles* ».

Vous trouverez sur [le flux Twitter de l'AMICE](#) des exemples des démarches initiées par les assureurs mutuels et les coopératives d'assurance depuis la mi-mars pour accompagner leurs sociétaires / coopérateurs / assurés.

Le dialogue sur la COVID-19 va se poursuivre avec la Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux (DG FISMA) de la Commission européenne.

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) est en quête de solutions résilientes face aux pandémies, qu'elle pourrait partager au niveau de l'Union européenne (UE). Il s'agit d'une approche ambitieuse et originale de la couverture d'assurance en cas de circonstances inédites. Ce type de solution pourrait inclure des pools au niveau national, plusieurs d'entre eux étant déjà activement développés dans plusieurs États membres. L'AMICE a insisté sur le fait que cette nouvelle approche devait tenir compte des besoins des PME et des entreprises à propriétaire unique, moins susceptibles d'avoir accès aux aides d'État. L'EIOPA a publié une [note thématique](#) qu'elle invite à commenter d'ici le 25 septembre.

Par ailleurs, l'AMICE est signataire d'une [lettre ouverte de Social Economy Europe \(SEE\)](#), qui réclame une réponse de grande envergure pour rétablir le progrès économique et social dans la lutte contre la COVID-19. SEE souligne que l'UE et les États membres doivent trouver des mesures adaptées à tous les types d'acteurs économiques et sociaux, et aux acteurs de l'économie sociale européenne en particulier.

La Commission européenne devrait publier un plan d'action sur l'économie sociale en 2021.

SOLVABILITÉ II

L'AMICE PRÉPARE SES RÉPONSES À LA CONSULTATION SUR LA RÉVISION DE SOLVABILITÉ II

Le 1er juillet, la Commission européenne a annoncé sa consultation sur la révision de Solvabilité II, l'idée étant de déposer des propositions législatives au cours de l'été 2021, soit six mois plus tard qu'initialement prévu.



Par le biais de cette consultation, la Commission européenne cherche à déterminer si les règles sont toujours en phase avec les objectifs. C'est aussi l'occasion de voir par quelles voies et moyens le secteur des assurances peut contribuer aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe et de l'union des marchés des capitaux (CMU) de l'Union européenne. Outre les aspects plus techniques de Solvabilité II, la consultation se penche sur des outils macro-économiques tels que le recouvrement et la résolution, ou encore les systèmes de garantie d'assurance (IGS). Plus important encore, elle cherche directement à obtenir des informations sur le traitement réglementaire des assureurs à but non lucratif, thème qui fait l'objet de toutes les attentions de l'AMICE dans l'élaboration de sa réponse à la consultation.

Le Vice-président exécutif de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, a déclaré que cette consultation devait permettre de voir si les règles actuelles continuaient, au

travers des bonnes mesures, d'inciter les assureurs à soutenir le financement à long terme d'une reprise économique forte, durable et résiliente dans l'UE tout en garantissant la protection des droits des consommateurs.

La consultation est ouverte jusqu'au 21 octobre. Le secrétariat de l'AMICE a analysé le document de consultation et fait appel aux experts de ses organisations membres pour l'aider à élaborer sa réponse détaillée.

LE CONTEXTE : Le 1^{er} juillet, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur la révision complète de Solvabilité II, la directive européenne qui codifie et harmonise le cadre réglementaire européen pour les compagnies d'assurance et de réassurance. La directive, qui est entrée en vigueur en 2016, définit des règles fondées sur le risque pour les compagnies d'assurance de toute l'UE. Son objectif est de vérifier la stabilité financière des compagnies d'assurance et leur capacité à résister à des circonstances défavorables, afin de garantir la protection des assurés et la stabilité du système financier.

PREMIER RÈGLEMENT UNIFORME DE L'EIOPA

Le premier règlement uniforme (Single Rulebook) de l'EIOPA est disponible depuis le 31 juillet. Dédié à Solvabilité II, ce règlement uniforme est un outil en ligne destiné à promouvoir une mise en œuvre et une compréhension cohérentes du cadre réglementaire de la surveillance des assurances dans l'Union européenne. Il permet de naviguer entre différents actes juridiques, notamment la directive, les règlements délégués et les normes techniques d'application, ainsi que les lignes directrices, les avis, les déclarations des autorités de surveillance et les questions et réponses de l'EIOPA.

Le règlement uniforme relatif à Solvabilité II est accessible depuis la [page web de l'EIOPA](#).

GROUPE DE TRAVAIL INFORMATION FINANCIÈRE

IFRS : QUESTIONS RELATIVES À L'ASSURANCE MUTUELLE / COOPÉRATIVE

Amendements à l'IFRS 17 publiés par l'IASB

Le 25 juin, le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié ses amendements définitifs à la norme internationale d'information financière IFRS 17, relative aux contrats d'assurance. Nos lecteurs experts en la matière se souviendront que la décision initiale de l'IASB de proposer des amendements à l'IFRS 17 remonte à octobre 2018, suite aux soumissions du secteur des assurances. En juin de l'année dernière, l'IASB a lancé une consultation sur les propositions, à laquelle l'AMICE a répondu en septembre 2019.

Discussion à propos des assureurs mutuels

C.A. de l'IASB

Le 24 mars, Darrel Scott, membre du conseil d'administration de l'IASB, a discuté du traitement réservé aux assureurs mutuels dans le cadre de l'IFRS 17, après que l'AMICE a demandé au Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) de retirer ou de réviser substantiellement le matériel pédagogique de l'IASB en raison de l'amendement proposé. Une mise en garde a été ajoutée pour les assureurs mutuels qui seraient concernés par la modification proposée, et par voie de conséquence, M. Scott a conclu que les documents sur les entités mutuelles seraient également révisés. Un nouveau webcast pédagogique sur les amendements à l'IFRS 17 sera prochainement mis en ligne.

EFRAG

L'EFRAG, l'organisme de conseil qui indique à la Commission européenne si les normes IFRS correspondent aux critères d'utilisation dans l'UE, a préparé un document portant sur l'interaction entre l'IFRS 17 et les entités d'assurance mutuelle. Ce document répond aux questions de la Commission européenne et du Parlement européen sur le sujet, suite à des échanges entre l'AMICE et des députés européens. Depuis mars 2020, de nombreuses réunions de l'EFRAG discutent de ce document, dont il sera question dans le projet d'avis en matière d'adoption de l'EFRAG sur l'IFRS 17.

La présence de l'AMICE aux réunions de l'EFRAG a permis d'améliorer considérablement le document. Par exemple, l'EFRAG avait souligné que l'absence de capitaux propres dans les entités mutuelles était la conséquence d'une autre norme, et non de l'application de l'IFRS 17. Le document fera partie d'une consultation que l'EFRAG compte lancer en septembre.

Autres dossiers

L'obligation d'inclure des groupes de contrats ne dépassant pas 12 mois d'intervalle – appelés cohortes annuelles – est une préoccupation majeure pour les assureurs, eu égard notamment aux contrats d'assurance-vie qui présentent des caractéristiques de mutualisation. En dépit des appels lancés par différentes parties prenantes afin que soit trouvée une solution alternative qui règle la question, l'IASB a décidé de maintenir cette exigence, estimant qu'il était « *difficile de tracer une ligne de démarcation entre les contrats qui entrent dans le champ d'application de l'exemption et ceux qui en sont exclus* ». Coûteuse et difficile à mettre en œuvre, l'exigence d'une cohorte annuelle entraînera une plus grande volatilité des revenus des assureurs.

Entrée en vigueur retardée

L'un des principaux changements apportés à la norme IFRS 17 est son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, soit un report de deux ans. Les assureurs qui demandent l'exception temporaire à l'échéance de l'IFRS 9 sur les instruments financiers appliqueront aussi l'IFRS 9 à partir de cette même date. L'EFRAG a confirmé son avis d'approbation final le 7 juillet et prévoit d'achever l'ensemble du processus d'ici la fin de l'année.

NUMÉRISATION

L'AMICE SALUE LES EFFORTS DE L'UE POUR OFFRIR UNE CAPACITÉ D'UTILISATION DES DONNÉES MAIS S'INTERROGE SUR L'APPLICABILITÉ DES RÈGLES À TOUS LES ACTEURS

L'AMICE a répondu à deux consultations sur les données et la numérisation en mai et en juin, l'une sur la stratégie européenne en matière de données, l'autre sur la stratégie européenne en matière de finance numérique.

S'agissant de la **stratégie en matière de données**, l'AMICE salue l'initiative visant à accroître la disponibilité de données et d'espaces de données communs européens dans des secteurs cruciaux tels que la mobilité et la santé. L'AMICE estime toutefois que les dispositions actuelles régissant l'accès d'un individu aux données pourraient être améliorées, ce qui faciliterait la fourniture des services aux clients. On pourrait, par exemple, permettre aux individus de récupérer leurs données en temps réel et d'avoir accès aux données comportementales brutes collectées par les capteurs des voitures qui fournissent des informations sur le comportement des conducteurs. L'AMICE souligne par ailleurs que le partage des données ne doit pas avoir pour conséquence de priver une entreprise d'un avantage concurrentiel et qu'il convient d'être prudent pour s'atteler à l'actuelle « *asymétrie dans les rapports de force* » entre les clients et les fournisseurs de données.

[Réponse complète à la consultation.](#)

S'agissant de la **stratégie européenne en matière de finance numérique**, l'AMICE soutient les objectifs politiques généraux fixés par la Commission européenne, à savoir :

- veiller à ce que le cadre réglementaire des services financiers de l'UE soit neutre sur le plan technologique et favorable à l'innovation ;
- saisir les opportunités offertes par le marché unique européen des services financiers numériques, au profit des consommateurs et des entreprises ;
- promouvoir un secteur financier piloté par les données au profit des consommateurs et des entreprises de l'UE ; et
- accroître la résilience opérationnelle du secteur financier.

Les membres de l'AMICE reconnaissent qu'une numérisation accrue des services d'assurance peut être porteuse et bénéfique pour le consommateur. Ils s'intéressent plus particulièrement aux modalités permettant d'ajuster au mieux leurs polices à des groupes de consommateurs spécifiques (en fixant le prix de l'assurance-mobilité au plus juste, par exemple). « *Les règles de l'UE devraient s'appliquer de la même manière, que l'on soit assureur établi ou start-up / nouvel entrant sur le marché dès lors que l'on exerce les mêmes activités* », peut-on lire dans la réponse de l'AMICE.

[Réponse complète à la consultation.](#)



LE CONTEXTE : L'UE est en train de développer une stratégie et une économie européennes en matière de données toutes deux centrées sur le citoyen et elle a manifesté son intention de protéger les droits des citoyens en matière de données. En février, la Commission européenne a dévoilé une série de propositions qui laissent entrevoir comment elle compte s'y prendre pour relever les défis en matière de données, d'intelligence artificielle et de numérisation dans l'UE. Parmi ces propositions, citons [la communication « Façonner l'avenir numérique de l'Europe »](#), le Livre blanc [« Intelligence artificielle – Une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance »](#) et [la communication « Une stratégie européenne pour les données »](#).

Au mois d'avril, la Commission a lancé une consultation dont l'objectif est de stimuler le développement de la finance numérique dans l'UE et dont les trois priorités sont :

- de veiller à ce que le cadre réglementaire des services financiers de l'UE soit au diapason de l'ère numérique ;
- de résorber la fragmentation du marché unique des services financiers numériques ;
- de promouvoir un secteur financier bien réglementé et axé sur les données.

L'AMICE a été en contact avec les fonctionnaires concernés de la DG FISMA vu l'importance de certains points de la consultation, notamment : une politique de finance/d'assurance ouverte ; les avantages que l'innovation pilotée par les données peut apporter au niveau de la conformité et la de supervision ; et l'utilisation de modèles basés sur l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur financier. L'AMICE a également pris part aux [tables rondes](#) hebdomadaires en ligne de la DG FISMA pour infléchir la nouvelle stratégie en matière de finance numérique.

La numérisation est un défi important pour le secteur de l'assurance mutuelle. Elle offre en effet la possibilité de communiquer plus efficacement avec les assurés et de créer des produits et services d'assurance nouveaux ou plus innovants et plus compétitifs. L'AMICE entend veiller à ce que l'environnement réglementaire de l'UE soutienne et protège les intérêts légitimes du consommateur et du secteur de l'assurance et que les nouveaux acteurs potentiels du marché de l'assurance respectent les mêmes règles. Le secteur européen de l'assurance doit avoir accès aux données générées par lui-même ou par les citoyens afin de proposer au consommateur des produits et des primes d'assurance plus pertinents, innovants et compétitifs. Le secteur est soucieux de rendre l'application de la législation européenne plus efficace et plus pratique tout en respectant les droits légitimes des citoyens en matière de protection des données. Tous les nouveaux entrants sur le marché doivent suivre les mêmes règles.

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL GÉNÉRÉES PAR DES VÉHICULES CONNECTÉS

LES LIGNES DIRECTRICES DE L'EDPB RELATIVES AUX SERVICES D'ASSURANCE GÉNÉRÉS PAR VOIE TÉLÉMATIQUE DEVRAIENT SOUTENIR L'INNOVATION ET LA CONCURRENCE

Des lignes directrices qui viseraient à protéger les droits des citoyens en matière de données, sans tenir dûment compte de la manière dont fonctionnent concrètement les services d'assurance innovants qui se font jour pourraient porter un coup à ces services, souligne l'AMICE dans une déclaration du 4 mai. Cette déclaration répond au projet de lignes directrices que le Comité européen de protection des données (EDPB) avait publié pour consultation plus tôt dans l'année. L'AMICE a insisté sur le fait que le projet de lignes directrices ne tenait pas pleinement compte de toutes les implications pratiques liées au fonctionnement des services télématiques d'assurance et des obligations légales auxquelles les assureurs sont soumis lorsqu'ils fournissent ces types de services d'assurance.

L'AMICE a rappelé que la collecte de données de géolocalisation à partir d'un véhicule était essentielle pour développer des services d'assurance. Laisser aux consommateurs la possibilité de désactiver cette collecte de données pourrait être incompatible avec les polices d'assurance télématiques ; il importe que la géolocalisation du véhicule soit activée par défaut et ininterrompue pour garantir l'efficacité de ces services d'assurance. L'activation par défaut de la géolocalisation permet en outre l'intervention rapide des services d'urgence en cas de besoin, et donc une atténuation potentielle des conséquences du sinistre. Elle permettrait également de reconstituer le déroulement des faits, et d'aider à comprendre les circonstances d'un accident, sur la base de paramètres objectifs.

L'impossibilité de surveiller les habitudes de conduite générales pourrait engendrer des iniquités dans les primes versées par certains usagers de la route.

Le principe de minimisation des données est trop strict

L'AMICE a également relevé le caractère trop strict du principe selon lequel les données recueillies sur les habitudes de conduite seraient réduites au minimum et ne seraient pas transmises aux assureurs dans leur état brut d'origine. Et d'ajouter que cela risquait de compromettre l'élaboration de polices d'assurance basées sur l'utilisation. L'accès aux données comportementales des conducteurs permettrait de produire des polices calculées au plus juste et de mieux évaluer les sinistres. Il aiderait aussi le secteur à récupérer les investissements substantiels qu'il a consentis au profit des consommateurs, grâce à une meilleure segmentation des risques liés à chaque conducteur. Afin de garantir une tarification plus juste des primes, l'AMICE suggère d'apporter un amendement aux lignes directrices de l'EDPB, qui garantisse aux assureurs un accès aux données comportementales brutes générées par les dispositifs télématiques dont on se sert pour les polices d'assurance « Pay-as-you-go » (paiement à la conduite).

La déclaration complète est disponible sur [le site web de l'AMICE](#).

FINANCE DURABLE

ANALYSE ET COMMENTAIRES DE L'AMICE CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE L'UE SUR SA FUTURE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE FINANCE DURABLE

Alors que la COVID-19 fait la une des journaux, l'exécutif européen continue de prendre d'importantes initiatives politiques qui affectent le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative. Une stratégie renouvelée sur la finance durable est attendue à l'automne, tandis que la [Directive sur la publication d'informations non financières \(NFRD\)](#) sera révisée d'ici le premier trimestre 2021. Cette révision fait suite à la consultation qui a été lancée en février et à laquelle l'AMICE, avec l'aide de ses membres, [a répondu au mois de juin](#). À l'époque, l'AMICE a souligné la nécessité d'un meilleur alignement et d'une plus grande cohérence entre les mesures législatives existantes (le Règlement sur la taxonomie et le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) et le cadre révisé de la directive NFRD. Les informations non financières devraient être adaptées et correspondre aux besoins spécifiques des parties prenantes d'une entreprise, ainsi qu'à la stratégie et aux objectifs de cette dernière. Dans sa réponse, l'AMICE a préconisé de ne pas élargir le champ d'application de la directive aux petits assureurs mutuels.

L'AMICE a par ailleurs [répondu](#) à la [consultation](#) de la Commission concernant la stratégie renouvelée sur la finance durable, dont l'adoption est prévue au second semestre 2020. Cette stratégie entend ouvrir un champ du possible aux citoyens et aux institutions financières pour qu'ils puissent avoir un impact positif sur la société et l'environnement tout en gérant et en intégrant les risques climatiques et environnementaux dans le système financier. Dans sa réponse à la consultation, l'AMICE demande instamment aux décideurs politiques de l'UE de veiller à ce que le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative soit davantage reconnu comme un modèle d'entreprise durable – comme c'est déjà le cas dans le règlement révisé de l'EIOPA – sachant que la révision de Solvabilité II devrait apporter les améliorations nécessaires pour réduire les obstacles aux investissements durables à long terme. Les travaux en vue de définir une norme européenne concernant les obligations vertes et des labels écologiques pour les produits financiers verts devraient se poursuivre.

LE CONTEXTE : C'est en décembre 2019 que la Commission européenne a publié le [Pacte vert pour l'Europe](#), l'une des principales initiatives politiques de son mandat quinquennal. Le Pacte vert pour l'Europe témoigne de l'ambition de l'UE d'ériger l'Europe en premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Il comprend des initiatives visant à inscrire la durabilité en filigrane de toutes les politiques de l'UE, y compris dans les règles relatives au secteur de l'assurance mutuelle et coopérative. L'orientation prise par les décideurs politiques européens dans leur réflexion offre au secteur de l'assurance mutuelle et coopérative l'occasion de faire progresser sa forme particulière de modèle d'entreprise durable en ces temps où le fonctionnement de l'économie fait l'objet d'un examen de plus en plus minutieux de la part des décideurs politiques et du grand public.

L'ALLEMAGNE PREND LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

« TOUS ENSEMBLE POUR RELANCER L'EUROPE », LE SLOGAN DE LA PRÉSIDENTE SEMESTRIELLE ALLEMANDE DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Allemagne assume la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne depuis le 1er juillet. Son programme met en exergue l'importance d'une Europe plus forte, plus innovante et plus juste en cette période de grave pandémie. Les grands dossiers politiques qui vont focaliser l'attention au cours des prochains mois seront probablement le futur cadre budgétaire de l'UE, la relance de l'économie européenne face à une tension sans précédent, et les futures relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

[Le programme est disponible ici en plusieurs langues.](#)

ACTUALITÉ DES MEMBRES

COVID-19

LES ASSUREURS MUTUELS ET LES COOPÉRATIVES D'ASSURANCE DÉMONTRENT LEUR PERTINENCE EN PÉRIODE D'INCERTITUDE

Au cours des derniers mois, les assureurs mutuels et les coopératives d'assurance ont concrètement démontré que l'attention portée à l'autre n'était pas un vain mot dans une société en période de crise. Nous avons été submergés de tweets de nos membres, livrant des exemples concrets et spécifiques des nombreuses initiatives prises pour pallier les difficultés rencontrées au quotidien par leurs assurés et par le reste de la société. Ces exemples vont de l'aide, sous forme de distribution de denrées alimentaires (Mutua Madrileña, Espagne) ou de la fourniture d'ordinateurs portables à des enfants coincés à la maison (Ethias, Belgique) à des dons à des organisations caritatives apportant un soutien aux femmes (Covéa, France), en passant par des dons aux assurés MAIF, France).



Une compagnie d'assurance doit « jouer un rôle d'amortisseur », a déclaré Pascal Demurger, directeur général de la MAIF.

LA MAIF DEVIENT UNE SOCIÉTÉ À MISSION

La Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France (MAIF), membre de l'AMICE, est devenue une société à mission*. Dans un tweet, notre Secrétaire générale Sarah Goddard lui a adressé ses félicitations pour « *cette décision historique et prise à une large majorité de s'engager à poursuivre les objectifs sociaux et environnementaux les plus élevés* ».

[Communiqué de presse de la MAIF](#)

*fournit la base juridique à une entreprise pour officialiser sa création en fonction d'objectifs sociaux et environnementaux.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

La pandémie COVID-19 a considérablement perturbé le calendrier européen. De nombreuses réunions et manifestations présentielles se sont déroulées de manière virtuelle, ou été reportées, voire annulées. Dans cette rubrique, l'AMICE braque les projecteurs sur une sélection d'événements à venir.

Pour en savoir plus, voyez le calendrier à la page 7.

CONGRÈS DE L'AMICE : L'ART DE LA TRANSFORMATION

FLEXIBILITÉ DANS L'ORGANISATION, MAÎTRES-MOTS DES PRÉPARATIFS D'UN CONGRÈS DE L'AMICE REPORTÉ

Garantir la santé, la sécurité et le bien-être des membres de l'AMICE, des orateurs et des invités est notre préoccupation première dans la poursuite des préparatifs du prochain Congrès. C'est avec ces considérations simples mais cruciales à l'esprit, et avec la flexibilité dans l'organisation comme maîtres-mots que l'AMICE poursuit la préparation de son prochain Congrès, désormais prévu du 19 au 21 avril 2021, à Bilbao. La décision de reporter le Congrès, prise après consultation de *Seguros Lagun Aro*, hôte du Congrès, et des autorités de Bilbao, s'est avérée nécessaire vu les nombreuses incertitudes qu'engendre la pandémie actuelle et les répercussions qu'elle pourrait avoir sur les rassemblements de personnes au cours des prochains mois.

Notre Congrès reprogrammé sera l'occasion pour les assureurs mutuels et coopératives d'assurance européens de se réunir, d'évaluer et d'échanger les points de vue sur la transformation de notre secteur, qui était déjà en cours mais à laquelle la pandémie a donné un coup d'accélérateur ces derniers mois.

Le Congrès analysera l'importance sans cesse grandissante du modèle d'assurance mutuelle/coopérative, sa valeur unique pour les assurés et, plus largement, ses bienfaits pour la société et l'économie européenne. Nous nous demanderons comment servir au mieux nos sociétaires / coopérateurs / assurés dans un environnement de risque en évolution rapide, qui englobe l'innovation, la technologie et la réglementation. Les principaux points de discussion de ces deux jours seront le rôle de notre secteur dans l'économie sociale européenne et sa position centrale sur la voie d'une Europe pleinement durable.

Le Congrès de l'AMICE alternera sessions de haut niveau et ateliers pratiques. C'est le principal événement offrant aux assureurs mutuels et coopératives d'assurance européens, à leurs partenaires commerciaux et aux décideurs politiques de l'UE l'occasion de se rencontrer et de discuter des dernières évolutions réglementaires, législatives et internationales susceptibles d'affecter leurs activités.

Le dîner de gala du prochain Congrès de l'AMICE aura pour cadre prestigieux le musée Guggenheim, pièce maîtresse de la transformation de Bilbao en ville de design et d'innovation. Nous sommes fiers et savons gré aux administrateurs de la Fondation Guggenheim d'avoir accordé à l'AMICE la rare permission et le grand honneur d'utiliser ce musée d'art de renommée mondiale pour notre principal événement social à Bilbao.

[Musée Guggenheim.](#)

Nous nous réjouissons de vous voir en 2021, dans une ville incroyable et un site urbain internationalement reconnu qui a su se transformer après une longue période d'adversité.

Les inscriptions sont ouvertes sur le [site web](#) du Congrès de l'AMICE.



PERSONNES

L'EIOPA NOMME QUATRE MUTUALISTES DANS SES GROUPES DE PARTIES PRENANTES

L'AMICE est heureuse de constater que des représentants de trois de ses membres ont été nommés au sein du groupe des parties prenantes de l'assurance et de la réassurance (IRSG) de l'EIOPA. Mireille Aubry (Covéa - France) et Galit Saar (Länsförsäkringar - Suède) sont les nouveaux membres tandis que Lauri Saraste (Local Tapiola - Finlande) a été reconduit dans ses fonctions. Paul le Bihan (Groupe MNCap - France) a été nommé au groupe des parties prenantes des pensions professionnelles (OPSG) de l'EIOPA : c'est la première fois qu'un représentant d'un membre de l'AMICE rejoint ce groupe.

De plus amples informations sur les groupes de parties prenantes sont disponibles sur le [site web](#) de l'EIOPA.

NOUVEAU RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION ET DES ADHÉSIONS À L'AMICE

Tristan Macdonald a rejoint l'AMICE en tant que nouveau responsable de la communication et des adhésions. Tristan a vingt ans d'expérience dans le domaine de la communication au sein de différentes organisations, dont le Comité économique et social européen (CESE). Binational (français/britannique), il parle l'anglais, le français et l'italien.

PUBLIER UN ARTICLE DANS AMICE INSIGHTS, CELA VOUS DIT ?

En vue de mieux comprendre et de mieux connaître les activités de nos membres, nous aimerions leur offrir la possibilité de publier des articles dans AMICE Insights. Celles et ceux qui souhaitent faire paraître un texte court sont priés de contacter [Tristan Macdonald](#). Les articles soumis ne doivent pas dépasser 200 mots et doivent être rédigés dans une des langues de parution (anglais, français, allemand ou espagnol).

CALENDRIER 2020

AMICE

6 octobre à confirmer Comité exécutif

3 novembre à confirmer Conseil d'administration

2 décembre En ligne 4^{ème} réunion de dialogue AMICE-ICMIF sur les questions réglementaires

AMICE	Association des assureurs mutuels et de coopératives d'assurance en Europe <i>Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe</i>	IASB	Conseil des normes comptables internationales <i>International Accounting Standards Board</i>
CESE	Comité économique et social européen	ICMIF	Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance <i>International Cooperative and Mutual Insurance Federation</i>
DG FISMA	Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux, Commission européenne <i>Directorate-General for Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union, European Commission</i>	IFRS	Norme(s) internationale(s) d'information financière <i>International Financial Reporting Standards</i>
EDPB	Comité européen pour la protection des données <i>European Data Protection Board</i>	IRSG	Groupe des parties prenantes de l'assurance et de la réassurance <i>Insurance and Reinsurance Stakeholder Group, EIOPA</i>
EFRAG	Groupe consultatif pour l'information financière en Europe <i>European Financial Reporting Advisory Group</i>	MAIF	Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles <i>European Insurance and Occupational Pensions Authority</i>	NFRD	Directive sur la publication d'informations non financières <i>Non Financial Reporting Directive</i>
IA	intelligence artificielle	OPSG	Groupe des parties prenantes des pensions professionnelles <i>Occupational Pensions Stakeholder Group, EIOPA</i>
		PME	petites et moyennes entreprises
		SEE	Social Economy Europe
		UE	Union européenne



AMICE aisbl

Rue du Trône 98/14

BE-1050 Bruxelles

T: +32 (0)2 503 38 78

E: secretariat@amice-eu.org

www.amice-eu.org

Suivez-nous:

Twitter: [@AMICE_Mutuals](https://twitter.com/AMICE_Mutuals) | LinkedIn: [AMICE Company Page & AMICE Network](#) | YouTube: [AMICE Channel](#)

Pour vous désabonner, prière d'envoyer un courriel à : secretariat@amice-eu.org